



COMPTE-RENDU
Du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 18 février 2009
à Saint-Clément/Durance

Rédigé par Pascal Bride, Pascale Prothon et Emmanuelle Tuillière
Validé par Bernard Esmieu le 30/03/09 et Jean Louis Bérard le 07/04/09

Heure début de séance : 18h00

Heure fin de séance : 21h00

Etaient présents :

Messieurs les Délégués communautaires :

Eygliers :

MOREL Jean

GIRAUD Laurent

VERDON Guy

Guillestre :

LETERRIER Bernard

MOULIN Dominique

LAUBE Eric

MOLLE Emmanuel

Mont Dauphin :

RAITBERGER François

FIORLETTA Gilbert

Risoul :

BREMOND Max

ESMIEU Myriam

GARNIER Jean Louis

Saint Clément sur Durance:

BERARD Jean-Louis

Saint Crépin :

ESMIEU Bernard

THOMAS Robert

FERRET Eric

Réotier :

CANNAT Marcel

MOURONT Michel

Vars :

EYMELOUD Pierre

Le Président constate que le quorum est atteint et procède à l'appel de délégués présents. Le Conseil communautaire est ouvert.

Monsieur Jean Louis Bérard est nommé secrétaire de séance.

En propos préliminaire, le Président rappelle que l'audit financier a mis en évidence les perspectives financières de la communauté de communes et des constats difficiles si aucunes décisions rapides ne sont prises.

L'audit financier de la Communauté de Communes souligne que le contexte financier et politique devrait conduire la communauté à redéfinir les termes précis de l'exercice de certaines compétences, et à revoir le cas échéant l'équilibre des participations financières entre les collectivités concernées, pour ramener l'engagement financier de la communauté de communes à un niveau plus cohérent avec l'exercice de ses compétences.

L'enjeu de la communauté de communes réside dans sa capacité à se transformer d'un EPCI de gestion à un EPCI de missions en privilégiant les projets, les investissements et les services.

Par ailleurs, les choix stratégiques de la communauté de Communes dépendent également de l'évolution du paysage législatif et réglementaire des collectivités locales. Pour rappel, il est attendu le rapport Balladur début Mars, et le projet de Loi Marleix sur la modernisation des collectivités locales. La crise économique et financière demande de faire preuve de vigilance sur l'état financier de la CCG.

Le contexte général nécessite de trouver 400.000 euros sous forme d'économies et de financements complémentaires pour assurer l'équilibre des comptes et assurer le financement des compétences. A titre d'information, 80.000 euros d'économie potentielles sont réalisables avec une réduction des charges de communication, une rationalisation des locaux, une réduction de subvention des associations, une réduction de déplacements, un entretien des locaux, une maîtrise des effectifs des agents, ce sera une des priorités pour l'année 2009. Il est nécessaire de bénéficier de 200 000 euros de ressources complémentaires en procédant par voie de fonds de concours, en fléchant les projets sur des dispositifs de financement pluriannuels et en levant un produit fiscal de l'ordre de 120.000 euros. La consolidation des comptes de la Communauté de Communes relève d'efforts croisés. Ces points figureront dans le DOB et dans la conduite des comptes de la CCG pour 2009.

Avant de traiter les points à l'ordre du jour, le Président présente deux sujets demandant une délibération à inscrire à l'ordre du jour, à savoir :

- Lot n°4 portant sur le marché d'assurance,
- Règlement crédit bail du véhicule RAM

Le Conseil Communautaire accepte de rattacher ses deux points à l'ordre du jour.

Bernard Esmieu demande aux délégués communautaires s'il y a des observations à porter au Compte Rendu du conseil Communautaire du 17 Décembre 2008. Pas de remarques. Le compte rendu est validé.

Liste des délibérations et des points infos

Administration générale

Délibération N° 1 : poste DGS

Le Président signale que la délibération portant sur la rémunération du DGS en date du 17 Décembre 2008 comporte deux anomalies. Les indices majoré et brut ne sont pas en correspondance avec les indices figurant au contrat de travail de Pascal Bride. Le Président demande au Conseil Communautaire de prendre une délibération corrigeant les indices comme suit : Indice brut : 966, indice majoré : 783. La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N° 2 : Remboursement formation

Lors de la prise de poste d'un agent issu de la CCG au sein du Pnr du Queyras, il avait été convenu que le nouvel employeur prendrait en charge la quote part des frais de formation au prorata temporis. Le coût total de la formation était de 369 euros. Un titre de recette de 246 euros (8/12^{ème} de la formation) doit être émis par la CCG. Ce titre de recette permettra de régulariser ce retard de règlement. Pour ce faire, il est nécessaire de produire une délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 3 : Pays du Grand Briançonnais

Il est proposé de renouveler la cotisation au Pays du Briançonnais. Le budget prévisionnel 2009 de fonctionnement et d'animation de l'association du Pays du Grand Briançonnais a été approuvé par les membres

de l'Assemblée Générale du Pays du Grand Briançonnais en date du 8 décembre 2008.

Il est demandé d'approuver le budget prévisionnel 2009 de fonctionnement et d'animation du Pays du Grand Briançonnais et de son Conseil de Développement, de procéder au versement au titre de l'année 2009, de la participation annuelle à l'association du Pays du Grand Briançonnais par la Communauté de Communes du Guillestrois d'un montant de 3.344,25 € pour l'animation et le fonctionnement du Pays.

Le bureau a proposé la participation communautaire en deux règlements : 1.672,12 euros (1^{er} semestre 2009), 1.672.13 euros (deuxième semestre 2009), et d'un montant de 1.194,38 € pour l'animation et le fonctionnement du Conseil de Développement. La participation connaîtra deux règlements : 597,19 euros (1^{er} semestre 2009), 597,19 euros (deuxième semestre 2009).

Le Conseil Communautaire donne son accord. Une abstention.

Délibération N° 4 : Convention Médicom

L'inscription des agents classés en surveillance médicale renforcée nécessite d'établir une convention avec Médicom. Cette convention vise principalement les agents des services ordures ménagères et assainissement ainsi que les professeurs de musique.

Une autorisation de signature de la convention au président est sollicitée. La délibération est prise à l'unanimité.

➔ **Point infos ressources humaines :**

Points à voir	Support et état de préparation / contenu
Règlement Intérieur	Le Président indique qu'un projet de Règlement Intérieur est en cours de rédaction. Il fera l'objet d'une présentation et mis en délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire. Dans le but d'assurer un fonctionnement efficient des instances, Bernard Esmieu souligne que le bureau devra se réunir tous les mois et que le conseil communautaire devrait être réuni tous les deux mois au moins.
Personnel	Max Brémond indique qu'un travail a été engagé avec le service en charge de la gestion des ressources humaines pour étudier globalement et au cas par cas la situation des agents en fonction des catégories, échelons et grades. Max Brémond souligne qu'il est prématuré de tirer des enseignements et décisions. La reconduction des contrats doit être étudiée selon l'intérêt communautaire des projets et les capacités financières à les financer. Bernard Esmieu insiste pour que les conditions contractuelles avec les agents soient adossées à la durée des programmes ou dispositifs de financement et conditionnées par les subventions dédiées aux projets. La reconduction de contrats est associée au renouvellement de subventions.

➔ **Point infos projets :**

Point à voir	Support et état de préparation / contenu
Local siège de la CCG	Bernard Esmieu fait un rappel de l'état d'avancement des contacts avec les propriétaires : les besoins ont été quantifiés et les travaux évalués. Il est indiqué que les garages ne feraient pas partie du lot. Le Président indique, suite à une entrevue avec Bernard Leterrier, Maire de Guillestre, qu'il est nécessaire de prévoir 44 places de stationnement dédiées à l'usage public du bâtiment. Le Président souhaite que la commune de Guillestre accorde une dérogation à la CCG pour rendre faisable le projet d'acquisition. Le Maire de Guillestre souligne que la CCG n'échappera pas à la nécessité de faire figurer 44 places de stationnement dans le permis de construire du fait de changement de destination de l'usage du bâtiment. A défaut la CCG devra s'acquitter d'une taxe de 1886 euros/ place de parking à verser à la commune de Guillestre destinée à la construction de stationnements par la commune, soit plus de 80.000 euros en surcout d'opération. Une dérogation n'est pas envisageable par la commune parce qu'attaquable devant le Tribunal Administratif.
	Il est possible de créer un parking à proximité, utilisable sous forme de concession. Max Brémond interpelle l'assemblée sur le surcout que représente l'acquiescement de cette taxe dans un contexte économique et financier difficile de la CCG. L'obtention de conditions immobilières économiques doit rester une priorité. Il importe que les coûts de la construction et de l'organisation des locaux soient maîtrisés sans charges nouvelles.

	<p>Bernard Leterrier précise que ces conditions sont encadrées par le POS, et invite à récupérer les garages pour intégration dans le volume de places obligatoires par voie de location ou acquisition.</p> <p>Le Président rappelle qu'il est urgent d'unifier les locaux éclatés de la CCG et d'offrir des conditions de travail efficient aux services, porteur d'économie de charges de fonctionnement et de structure. Il est proposé au Conseil Communautaire :</p> <p>1- de poursuivre les investigations avec les propriétaires pour intégrer dans l'acquisition les garages ou de convenir d'un accord pour disposer des garages en location,</p> <p>2- de rechercher un site sur le Guillestrois en mesure d'accueillir les locaux de la CCG.</p>
--	--

➔ **Point infos communication :**

Point à voir	Support et état de préparation / contenu
Communication	Bernard Esmieu indique que les services travaillent sur la mise en place d'un journal de communication interne et externe au rythme de diffusion d'une fois / mois. Le contenu de la lettre d'information fera l'objet d'une validation par le bureau communautaire. Par ailleurs, les comptes rendus des conseils communautaires seront désormais transmis aux délégués titulaires et suppléants et aux Conseillers municipaux.

Pole Technique

Délibération N° 5 : Marché Public n°18- 2008. Résultat du marché

Bernard Esmieu rappelle que la délibération n° 39 du 22 octobre 2008 l'autorisait à lancer un marché en appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une benne ordures ménagères avec grue, au titre du renouvellement des équipements. Le projet d'acquisition vise au renouvellement des équipements et à l'amélioration du service de collecte. Le cahier des charges insiste sur 4 points : largeur de 2.36 m (passage étroit), une charge utile de 5-6 Tonnes, option avec une boîte automatique, double carburation (économie de consommation). Les CAO réunies les 26 01 2009 et du 9 02 2009 ont retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : Manjot Hydro S.A.S.: variante benne DUO et option préhension automatique des bacs, pour un montant de 151 875,00 €HT.

Lot 2 : Alpes Provence VI, RVI: variante largeur 2,36m et option boîte automatique et polytaxe, pour un montant de 91 680,00€ HT.

Bernard Esmieu demande au Conseil Communautaire d'approuver la proposition de la CAO et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce marché public avec l'entreprise Manjot Hydro pour le lot n°1 et Alpes Provence VI pour le lot n°2

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité

Délibération N° 6 : Admission en non valeur, redevances déchets

Le Trésorier est dans l'impossibilité de recouvrer la somme globale de 2 531.30 € correspondant aux redevances déchets 2001 à 2007. Il est proposé l'admission en non valeur des titres correspondants. Le conseil communautaire est sollicité pour accepter l'admission en non valeur des titres des redevances déchets 2001 à 2007 pour un montant de 2 531.30 €.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité

Délibération N° 7 : Réfection du réseau de transfert de Vars au niveau du Pont de Ste Marie : demande de subvention

Bernard Esmieu indique que la réfection du réseau de transfert de Vars nécessite l'établissement d'un programme de travaux. Il est nécessaire d'engager un groupement de commande avec la commune de Vars qui doit réaliser des travaux d'eau potable conjointement et qui intervient en qualité de coordonnateur du groupement dans le but d'éviter le risque sanitaire lié à la casse de cette conduite

Le montant estimé des travaux à la charge de la communauté de communes du Guillestrois est de 80 000 € HT. Le marché de travaux sera lancé sous forme de MAPA.

Un dossier de demande de subvention, sera déposé auprès des financeurs à savoir l'Agence de l'Eau RMC, le conseil Général des Hautes Alpes et le Conseil Régional.

Il est proposé de réaliser les travaux avant la décision d'attribution des subventions, en demandant une dérogation, afin que ceux ci soient faits rapidement.

Le Président sollicite le conseil communautaire pour approuver le projet avec la commune de Vars, pour autoriser le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de MAPA pour un montant estimatif de 80 000 € HT et à demander une dérogation au démarrage.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

Pole jeunesse, culture et solidarité

Délibération N° 8: Fond de concours Service Jeunesse et Ecole de musique

Le Président rappelle que l'audit financier de la Communauté de Communes attire l'attention sur le contexte financier et politique qui devrait conduire la communauté à redéfinir les termes précis de certaines compétences, et à revoir le cas échéant l'équilibre des participations financières (fonds de concours) entre les collectivités concernées, pour ramener son engagement à un niveau plus cohérent avec l'exercice de ses compétences.

Bernard Esmieu rappelle que le budget doit présenter 400.000 euros d'économie et ressources nouvelles pour financer les compétences et actions des services. Il est indiqué que la mise en place des fonds de concours s'envisage à budget constant. Tous retraits de compétences impacteraient la DGF et conduiraient à une aggravation de la situation financière de la CCG. La mise en place de fonds de concours signifie bien une continuité d'exercice des compétences, dans un esprit communautaire, mais une contrepartie équitable entre commune et Communauté de commune sur la base du solde des dépenses après recettes à partir d'une clé de répartition à arrêter après le vote du budget.

A contrario, une pratique d'externalisation signifie bien exercer la compétence mais avec une gestion réalisée par un tiers et sur la base d'un financement non communautaire.

Max Brémond insiste pour maintenir le périmètre des compétences communautaires et optimiser les moyens pour répondre aux besoins de la population. Max Brémond indique que l'intégration Communautaire doit être préservé en valorisant les compétences obligatoires, notamment l'économie. Ce système invitera les communes à s'impliquer d'avantage dans la vie des projets de la CCG et prendre leurs responsabilités dans la poursuite des actions du service jeunesse et école de musique.

Il est proposé de repositionner les relations entre la Communauté de Communes et les Communes dans le but d'équilibrer le financement des services Ecole de musique et Jeunesse en procédant à l'établissement de participations financières des communes par voie de fonds de concours dès l'exercice 2009.

La pratique des fonds de concours est prévue aux articles L.5214-16 V, L. 5215-26 et L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales et des articles modifiés par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales.

Un tableau est distribué auprès des membres présents indiquant le cout annuel 2008, dépenses – recettes, avec ventilation des usagers par commune.

Michel Mouront s'inquiète de la possible perte de l'esprit communautaire.

Bernard Esmieu répond que la CCG aujourd'hui doit exercer des compétences qui ont progressé. Il y a 3 solutions par rapport à la situation :

-le statu quo

- l'abandon de compétences

-le maintien de la compétence avec un fonds de concours. La CCG conserve 50 % de l'autofinancement, ce n'est donc pas la fin de l'esprit communautaire.

Pierre Eymeoud relève qu'il faut poursuivre les interventions en faveur de la jeunesse, mais cela n'exonère pas de rationaliser les modalités d'intervention et les coûts budgétaires, conditions d'encadrement. Un bilan de l'activité jeunesse est nécessaire. Il faut maintenir une logique réversible.

Marcel Cannat insiste pour que la CCG reste engagée au titre de la jeunesse de par ses compétences et au titre du CISPD. Marcel Cannat indique qu'il faut poursuivre la mise en œuvre du CISPD et tient à manifester son accord pour le fonds de concours. L'appel de fonds pour la commune de Réotier sera important et demandera un effort des communes.

Jean Louis Bérard confirme que le fonds de concours proratisé au nombre d'enfants par commune reflète bien la réalité (cf. tableau).

Dominique Moulin attire l'attention de l'Assemblée sur les travaux de la Commission Jeunesse. Un rapport de la Commission Jeunesse a été produit et affiche les propositions d'une politique jeunesse de la Commission. Ce rapport sera inscrit à l'ordre du jour d'un conseil communautaire et porté à la connaissance des délégués communautaires, lors d'une prochaine réunion.

Bernard Leterrier souligne l'importance de la politique jeunesse en relevant la nécessité de mobiliser le personnel affecté au service jeunesse sur la commune de Guillestre avec des interventions plus fortes sur le gymnase en fin de semaine, animation plus forte dans les rues, au city park et auprès du collège par exemple.

Michel Mouront souligne sa satisfaction de voir maintenues les activités du service jeunesse. La plus value attendue des activités du service nécessiterait de se fixer des cibles et indicateurs d'intervention. La présentation du projet Jeunesse de la Commission jeunesse apporterait une lisibilité aux orientations techniques.

Bernard Letterier partage l'idée de la mise en place d'un fonds de concours pour l'école de musique. La formation et l'accès à l'enseignement musical sont une priorité.

Compte tenu du sujet et du débat, de la nécessité de redéfinir la compétence « jeunesse », Bernard Leterrier demande que la délibération soit reportée.

Pierre Eyméoud demande de respecter l'esprit initial du projet de l'école de musique : soutien à l'éveil musical, que la musique aille vers les publics enfant et jeune. L'égal accès à la pratique musicale était l'ambition initiale.

La mise en place de convention de fonds de concours individualisée avec chaque commune, sera établie, avec actualisation, selon l'effectif des usagers et des inscrits par commune et ce par service. Le montant du fonds de concours ne pourra excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours après déduction des recettes et subventions. Les participations des communes seront minorées proportionnellement en fonction des subventions nouvelles obtenues (aides du Département, participations des familles, CAF, etc.).

Gil Fiorleta souhaite avoir des détails sur les recettes tant pour le service jeunesse et école de musique. Ces précisions seront portées à la connaissance des communes avec les montants demandés.

Le Président met au vote la délibération sur le fond de concours pour l'activité jeunesse et école de musique avec l'autorisation au Président à signer la convention de fonds de concours en lien avec les responsables des commissions « finances » et « jeunesse & culture ».

Abstention : 0 voix,

Contre : 4 voix

Délibération N° 9 : externalisation du service d'aide à domicile

Le Président donne lecture de la note de synthèse figurant sur la convocation comme suit :

« L'audit financier de la Communauté de Communes insiste sur les modalités d'exercice des compétences en activant un besoin de rationalisation du mode de gestion des services (interne ou externe). L'ensemble des faiblesses relevées sur cette compétence, notamment le statut des salariés et l'organisation interne que nécessite ce service, invite la Communauté de Communes à se poser la question d'une éventuelle externalisation dès l'exercice 2009.

Sous réserve d'obtenir des garanties conduisant à la pérennité du service par une gestion associative, dont la vocation statutaire de l'association est d'intérêt général et exerçant des prestations de service d'aide à domicile identiques assorti de qualité similaire, de s'assurer que les meilleures conditions juridiques, réglementaires et conventionnelles d'externalisation de l'exercice de cette compétence, au titre du changement de mode de gestion du service, soient réunies pour les agents rattachés au dit service, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le projet d'externalisation du service par une gestion associative, de donner un mandat au Président pour étudier toutes les faisabilités d'externalisation du service d'aide à domicile en lien avec le responsable du personnel, les responsables des commissions « finance » & « solidarité ». »

Bernard Esmieu confirme que la démarche, traitée en bureau stratégique élargi à tous les Maires, ne comporte pas de transfert de compétence, puisque la compétence sera exercée par voie d'externalisation c'est à dire réalisée par un partenaire tiers avec encadrement par convention. Ce choix n'est pas uniquement motivé pour des raisons financières. Le risque de requalification des contrats de travail temporaire en contrat avec

titularisation fait courir à la CCG des engagements financiers conséquents et à long terme. Il est essentiel de stabiliser le contexte juridique de la situations des agents. Bernard Esmieu précise que l'animation du service repose sur une personne de la CCG : Gisèle Barou.

Il est rappelé qu'il y a 5 possibilités d'aide à domicile : 1-par un service interne aux intercommunalités (la CCG est la seule intercommunalité du département à assumer cette compétence), 2-par VVCS; qui a une vocation territoriale sur le Pays du Briançonnais,3-par les ADMR (qui a une vocation départementale), 4-de gré à gré , 5-par des structures privées. A cela, il faut rajouter des aides ponctuelles, dont le portage des repas, les soins à domicile, qui sont assurés par différentes structures dont la Communauté de Communes du Guillestrois.

Marcel Cannat confirme que la CCG est le seul EPCI à s'engager sur une compétence « aide à domicile » et porte ce service auprès de la population avec du personnel motivé et compétent.

Les demandes de titularisation (21 agents / 105 interventions/jour) poseraient de graves difficultés financières à la CCG. Actuellement, le personnel est confiné dans une précarité par rapport aux heures effectuées, lors de décès par exemple.

Il importe de se rapprocher d'une structure tierce pour envisager une externalisation du service. Une information auprès du personnel intéressé doit être envisagée.

Max Brémond, en qualité de Vice Président en charge du personnel, indique que la préservation des intérêts du personnel est une priorité. Il s'engage à lancer une consultation et à présenter le projet d'externalisation devant les agents. Il sera apporté des garanties identiques au personnel qu'au sein de la CCG. Il est proposé que Messieurs Brémond, en charge du personnel, Cannat, en charge de la Commission solidarité et Esmieu en tant que Président, conduisent cette réunion d'explications rapidement.

Jean Louis Garnier indique que les structures en charge des services d'aide à domicile doivent atteindre une certaine taille pour rentabiliser leurs actions. Pour cela elles doivent consolider leurs activités en élargissant leurs interventions avec les soins à domicile et la participation au réseau gérontologique sur la base d'un périmètre territorial cohérent.

L'optimisation des charges permettrait de réduire les couts structurels du service. Cette hypothèse permet de réaliser des économies d'échelles. Cela vaut particulièrement pour le service mandataire.

Par exemple, VVCS offre trois services complémentaires que n'offre pas le service prestataire de la CCG à savoir : le service de soins infirmiers, le réseau de gérontologique et un service mandataire. La souplesse de service mandataire est extensible sur le Guillestrois au travers de l'externalisation.

Bernard Leterrier se pose la question de la garantie juridique par rapport au statut du personnel et dénonce le projet d'externalisation du service à domicile. Pour le Maire de Guillestre, il s'agit du démantèlement d'un service public qui fonctionne bien et n'est pas budgétivore. Cette décision connaît un caractère politique.

Le Président demande le respect de la vie professionnelle au sein du conseil communautaire, et souhaite ne pas politiser les débats.

Pierre Eymeoud est partisan d'une position qui conforte le service de soin à domicile. L'établissement de synergie sur le service avec un périmètre d'intervention plus large est important pour la pérennisation de l'activité. Le choix de l'externalisation est un moyen de sauver les emplois avec des modalités nouvelles d'intervention ; Le Maire de Vars indique que le projet d'externalisation doit trouver sa justification dans la démarche de maîtriser l'impact fiscal. Il convient de détailler le mode de fonctionnement et de ses couts et charges. Le personnel du service d'aide à domicile doit faire l'objet d'un entretien. Une rencontre avec VVCS par exemple doit se faire dans les meilleurs délais.

Jean Louis Garnier précise que les finances de VVCS sont publiques, que l'association est titulaire de toutes les habilitations, et qu'il s'agit d'un projet d'externalisation, en aucun cas de privatisation du service.

Il est rappelé par le Président les termes du projet de délibération « Sous réserve d'obtenir des garanties conduisant à la pérennité du service par une gestion associative, dont la vocation statutaire de l'association est d'intérêt général et exerçant des prestations de service d'aide à domicile identiques assorti de qualité similaire, de s'assurer que les meilleures conditions juridiques, réglementaires et conventionnelles d'externalisation de l'exercice de cette compétence, au titre du changement de mode de gestion du service, soient réunies pour les

agents rattachés au dit service, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le projet d'externalisation du service par une gestion associative, de donner un mandat au Président pour étudier toutes les faisabilités d'externalisation du service d'aide à domicile en lien avec le responsable du personnel, les responsables des commissions « finances » & « solidarité ».

Le Président met au vote la délibération sur l'étude du projet d'externalisation du services d'aide à domicile en donnant un mandat au Président d'étudier toutes les pistes d'externalisation en s'attachant de réunir les conditions optimales de reconduction des contrats de travail des agents du service et conditions salariales.

Abstention : 0 voix,

Contre : 4 voix

Délibérations 10 : Règlement Intérieur de l'école de musique

Le Règlement Intérieur de l'école de musique nécessitait une actualisation. Cette dernière a été travaillée, puis validité en commission. Une délibération est nécessaire pour assurer son entrée en application.

Vote à l'unanimité

Délibérations 11 : Avenant N°1 à la convention intercommunale du Relais d'Assistance Maternelle

Les communautés de communes du Guillestrois, du Queyras et du Pays des Ecrins sont engagées dans une démarche commune de mise en place d'un Relais d'Assistants Maternelles. Cette démarche a été contractualisée au travers d'une convention en date du 27 juillet 2007. Un avenant doit être porté à la convention RAM. Ce point a fait l'objet d'une décision du comité de pilotage en date du 24 Septembre 2008 du RAM.

En vertu de l'article 6 de la dite convention, un avenant peut être pris.

Ainsi ce premier avenant vise à modifier l'article 5 comme suit :

« Cette modification consiste essentiellement à mieux répartir les efforts de trésorerie entre les partenaires du projet. Elle vise aussi à introduire plus de flexibilité sur les plafonds de participation financière compte-rendu de la fluctuation des charges et recettes annuelles. Ceci nous permet notamment d'être en harmonie avec les exigences du trésor public ».

Vote à l'unanimité

➔ Point infos commission culture

Point à voir	Support et état de préparation / contenu
PIT Culture	<p>Bernard Esmieu confirme que l'engagement de la CCG sur les dispositifs communautaires comme les Programme Intégrés Transfrontaliers est important tant pour assurer le financement des missions de la CCG que le financement des charges de structures. Il est rappelé que les territoires du Guillestrois et du Queyras développent naturellement des liens concernant l'accès à la culture. Le projet doit être déposé le 3 mars 2009.</p> <p>Michel Mouront indique que la commission culture proposera au prochain Conseil Communautaire un projet finalisé en commission avant la prise d'une délibération de la CCG.</p> <p>Michel Mouront donne les grandes lignes du projet. Il vise au soutien d'une économie culturelle sur le territoire du Queyras et du Guillestrois. Le projet s'inscrit dans une dynamique de développement pérenne d'enseignement et de promotion de la culture à l'échelon local. Ce projet doit permettre avant tout de renforcer l'identité collective et la connaissance réciproque des populations locales franco-italiennes. C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Guillestrois travaille en partenariat avec l'association Culturelle Educative, Sociale et Sportive du Queyras</p> <p>Le projet permettra de valoriser et d'autofinancer les actions actuelles du pôle Vie Locale à effectif constant.</p> <p>Ce projet de développement culturel commun sert l'intérêt des habitants et pourrait s'articuler autour des 5 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau des musées en mettant les besoins, ressources et les compétences des acteurs locaux, - Plateforme d'enseignement des Arts de la scène portant sur les enseignements pluridisciplinaire,

	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation annuelle d'évènement culturel, - Communication, - Ingénierie culturelle. <p>Le projet sera finalisé en commission avant la prise d'une délibération de la CCG.</p> <p>Pierre Eyméoud attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité, pour les élus, de s'approprier les projets de coopération et de s'impliquer dans le suivi des actions et la mise en œuvre des programmes et de veiller à ce que les objectifs lors des dépôts des dossiers soient respectés.</p> <p>Pierre Eyméoud, entend se désengager de la représentation de la CCG au titre du suivi des programmes européens : PIT et leader. La CCG devra par conséquent pourvoir au remplacement de Pierre Eyméoud. Le prochain conseil Communautaire sera saisi de ce point pour délibération.</p> <p>Le Président répond que les commissions seront mobilisées pour que les élus puissent s'approprier les dossiers sur les aspects politique et financier.</p>
--	--

Pole Développement et Aménagement

Délibération N° 12 : SIG mutualisé

Le Président fait état de la mise en place d'un Système d'Information Géographique mutualisé avec les communautés de communes de l'Escarton du Queyras et du Pays des Ecrins, effective depuis juin 2007. Le SIG assure les fonctions d'aide à la gestion quotidienne, à la décision, au partage de l'information dans les domaines, de l'urbanisme, des réseaux, de la gestion du patrimoine, des risques naturels...

Il est proposé en accord avec les 2 autres collectivités, que la communauté de communes du Guillestrois soit désignée maître d'ouvrage pour le compte des 3 communautés de communes et soit identifiée comme chef de file pour la mise en œuvre de cette opération et pour l'organisation et le fonctionnement du SIG.

La communauté de communes du Guillestrois, maître d'ouvrage, sollicite pour le compte des 3 communautés de communes partenaires les financements correspondant auprès des différents financeurs potentiels (Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, etc.). Elle gère l'organisation matérielle et logistique du SIG dans ses locaux à Guillestre.

Il est proposé de signer une convention, entre les trois communautés de communes, relative à la définition des modalités de mise en œuvre et d'organisation du SIG, au remboursement des dépenses effectuées par la communauté de communes du Guillestrois pour la préparation, la mise en place et le fonctionnement du SIG mutualisé : fonctionnement et investissement.

La répartition financière se fera de manière égalitaire entre les 3 communautés de communes, déduction faite des subventions acquises à ce titre.

Le projet prévoit une tranche optionnelle pour l'acquisition de données métiers par un technicien mutualisé assurant un travail de collecte de données principalement les réseaux assainissement et des données métiers complémentaires (ordures ménagères, eau potable, sentiers, bâtiments, etc.) et de mise à jour de la base.

Il est demandé d'approuver le projet avec la CCG comme maître d'ouvrage, le plan de financement prévisionnel assortie de sa participation au projet optionnel, d'approuver la répartition financière de l'autofinancement à part égale entre les 3 collectivités, d'autoriser le président à signer la convention tripartite entre les communautés de communes de l'Escarton du Queyras, du Guillestrois et du Pays des Ecrins.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement à l'unanimité.

Délibération N° 13 : Fond de concours Centre de secours et Incendie

Le Président rappelle que la compétence « Centre de secours et incendie » impacte fortement sur le budget communautaire de la CCG notamment pour assurer les charges d'investissement et de fonctionnement. Bernard Esmieu rappelle que l'audit financier de mandat invite à une réflexion sur le financement de cette compétence invite à établir des conventions de fond de concours entre la Communauté et les communes bénéficiant d'établissement de secours sur leurs communes.

Il est proposé, compte tenu du bloc de compétence, de réserver les fonds de concours au financement des dépenses liées aux dits équipements actuels et futurs. Les fonds de concours concerneront les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Max Brémoud attire l'attention sur l'importance de disposer de centre de secours avancé pour les stations de ski notamment à Risoul station, en complément des centres de secours sur Guillestre et Vars. Il est important de bénéficier d'équipement de secours pour assurer la sécurité des biens et personnes avec un dimensionnement des casernes en fonction de la population présente (25.000 personnes).

Les projets demandent des efforts conséquents. Il est attendu une aide départementale de 70%. Les projets d'aménagement et de création de construction de centre de secours et d'incendie doivent faire l'objet de concertation avec le SDIS avec suivi des prescriptions et recommandations liées aux ouvrages.

Bernard Esmieu invite à étendre la pratique des fonds de concours à la compétence «Centre de secours et incendie».

Le montant du fonds de concours ne pourra excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours et fera l'objet d'ajustement selon les aides obtenues dédiées à l'équipement.

Pierre Eyméoud manifeste, par solidarité, son soutien à l'usage des fonds de concours pour la compétence « Centre de secours et Incendie. Il convient de la difficulté de le faire accepter à Vars, mais s'engage à le faire passer. La mise en œuvre de fonds de concours doit traduire l'exercice d'une solidarité financière entre le bourg centre, les communes et la CCG.

Par ailleurs, Marcel Cannat tient à saluer les sapeurs pompiers volontaires lors de l'incendie à Risoul pour la rapidité et le savoir faire qui ont permis de circonscire l'incendie sans dommages aux personnes.

Max Brémoud et les membres du Conseil Communautaire s'associent aux propos de Marcel Cannat pour féliciter les sapeurs pompiers et les conditions de sauvetage des résidents.

Le Président demande au conseil communautaire d'en délibérer et d'autoriser le Président à signer la convention du Fonds de concours en lien avec les responsables des commissions « finances » & « équipements techniques ».

Le Conseil Communautaire délibérer favorablement à l'unanimité.

➔ Point infos commission « Développement économique »

Points à voir	Support et état de préparation / contenu
PAS	Bernard Esmieu fait la présentation de l'état d'avancement de la candidature PAS villages et villes moyennes. Le projet a fait l'objet de finalisation en commission. Il sera fait un point sur l'avancement du dispositif
RSP, Point étude	<p>Le Président indique que l'Université Numérique en Région (UNR-PACA) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont lancé en octobre dernier un appel à candidatures relatif visant à installer 10 Points Etude répartis sur le territoire régional, en s'appuyant sur le réseau des Espaces Régionaux Internet Citoyen.</p> <p>Le projet « Point Etude » repose sur la volonté d'amener l'Espace Numérique de Travail de l'étudiant au plus près de lui sur son lieu de vie, pour une continuité de service universitaire hors des murs du Campus. En quelques clics, l'étudiant dispose de l'ensemble de ses ressources universitaires quel que soit son éloignement géographique.</p> <p>Le projet « Point Etude » permet d'établir une passerelle entre le lieu de vie de l'étudiant et son lieu d'étude. Le « Point Etude » est un lieu de proximité, dans lequel l'étudiant peut travailler et se connecter en libre service sur un ordinateur au sein de l'espace ou sur son portable via une borne wifi, lui permettant ainsi d'accéder à tous les services de son université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des outils d'information et de communication : messagerie, listes de diffusion, agendas, etc, - un suivi du dossier administratif : cursus universitaire, calendrier d'examens, résultats, emploi du temps, - un espace de documentation : ouvrages et revues électroniques, - des outils à distance : cours tutorés, supports de cours. <p>Le projet permet de bénéficier d'une attribution d'une aide financière en</p>

	investissement (1500 euros (investissement visio conférence) et 1500 euros (investissement/ poste informatique) et en fonctionnement de 1500 euros. Avis favorable du Conseil Communautaire
FISAC	Le Président indique que les services ont renouvelé les contacts avec les Services de la Préfecture et CCI pour relancer un Fisac sur le territoire. Une réunion de présentation est prévue le 19 Février 2009.
RSP en réseau	Projet de dépôt de fiche Leader pour la mise en réseau des RSP : financement complémentaire à 55% sur 2 ans
Bois énergie	Une réunion de présentation de l'état d'avancement de l'étude Pays sur la création d'une plateforme bois énergie a eut lieu dernièrement. Le rendu est très insuffisant pour dégager une analyse du projet et en tirer des enseignements. Un point sera fait sur l'état d'avancement.
Innovation touristique	Une réunion a eu lieu dernièrement sur l'état d'avancement de l'étude « innovation touristique en milieu rural, sous maîtrise d'ouvrage du Pays du Grand Briançonnais. Des retours d'informations seront produits dès que l'étude sera plus aboutie.
Signalétique	Le Conseil communautaire est informé qu'une stagiaire sera mobilisée pour réaliser la partie diagnostic et rédaction de la charte
PDIPR	Bernard Esmieu indique qu'une réunion s'est tenue sous la présidence du Président du Conseil Général et de Marcel Cannat portant sur l'installation de la commission locale de randonnée. Il sera présenté l'état d'avancement et du suivi des travaux de la Commission.

➔ Point infos commission « agriculture et environnement »

Points à voir	Support et état de préparation / contenu
Caisson Equarrissage	Jean Louis Bérard fait un point sur l'avancement de la construction du caisson d'équarrissage. Le DCE est prêt. Le permis de construire a été signé. Il reste à arrêter les modalités d'exploitation avec l'entreprise Point. Il est proposé de regarder avec plus d'attention les modalités d'accès aux caissons d'équarrissage soit lors de l'ouverture de la déchetterie ou par badge adressés à la profession agricole. Ce point doit être étudié avec la société Point.
Commission Agriculture	Jean Louis Bérard indique que travail est engagé avec le GAL leader pour capitaliser sur le travail portant sur la dynamisation de la filière viande par le dépôt d'un projet d'animation filière agriculture et par un soutien à la promotion.
Agenda 21	Dernièrement la CCG a fait l'objet d'une relance de la démarche Agenda 21 par le Conseil Régional. Bernard Esmieu rappelle que la CCG bénéficie d'un droit de tirage de 50 Journées de consultation. Bernard Esmieu propose que la mobilisation de consultants intervienne après la finalisation du projet d'Agenda 21, porté par le Conseil Général. Il convient de veiller à la cohérence des deux démarches en évitant les redondances et à s'assurer d'une continuité des interventions des journées de consultants permettant de valoriser les orientations premières du Conseil Général.

Délibérations ajoutées à l'ordre du jour :

- Assurance
- Règlement crédit bail véhicule RAM

QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DU PRESIDENT

Le Président demande que la Commission Finance se réunisse pour travailler sur le Budget 2009 après la tenue la présentation du DOB, prévue le 2 mars.

TOUR DE TABLE – PAROLE DONNEE AUX DELEGUES

Partage d'informations à l'initiative des délégués communautaires.

Pierre Eyméoud rappelle que le désenclavement reste un sujet d'importance pour le développement du territoire. Il manifeste sa désapprobation de voir le Col de Larche fermé régulièrement en cours de la saison hivernale. Une motion des élus des Hautes Vallées demandant l'ouverture du Col de Larche est intervenue dans ce sens. Cette fermeture porte à conséquence sur les fréquentations des stations touristiques. De même que le désenclavement du Guillestrois passe par une extension de ligne de desserte Oulx – Briançon, portée par le Conseil Général des Hautes Alpes. Il est essentiel de donner une extension à l'accès aux stations et à Mont Dauphin – Guillestre – Embrun par un système de transport sans rupture de charge.

Marcel Cannat demandera aux services du Conseil Général de regarder cette hypothèse d'extension de ligne routière.

Le Secrétaire de séance

Jean Louis Bérard